

Assemblée plénière du COREPS Île-de-France

Compte rendu de la réunion du 17 octobre 2024

L'assemblée plénière du COREPS Île-de-France s'est réunie le 17 octobre 2024 sous la co-présidence de Monsieur Laurent ROTURIER, Directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France et de Madame Florence PORTELLI, 1^{ère} Vice-Présidente du Conseil Régional d'Île-de-France en charge de la Culture, du Patrimoine et de la Création.

La séance s'est déroulée dans l'auditorium du Conseil Régional d'Île-de-France à Saint-Ouen.

PARTICIPANTS :

Etaient présents :

Pour les associations d'élus : Véronique VEAU (Départements de France), Alexis LORCA (FNCC), André DE BUSSY (AMF), Yannick GUILLO (AMRF).

Pour les organisations représentatives de salariés : Marion GOMAR (CGT Spectacle), Sarah FARTAOUI (CGT Spectacle), Sophie LAINÉ DIODOVIC (CGT Spectacle), Sara VEYRON (CGT Spectacle), Frank LAFFITTE (FASAP-FO), Yannick HEURTAULT (FCCS CFE-CGC), Stéphane DAUSSE (UNSA).

Pour les organisations représentatives d'employeurs : Wally BAJEUX (La Scène Indépendante), Philippe BELLOT (LES FORCES MUSICALES), Pierre BROUCHOUD (Les Forces Musicales), Olivier MICHEL (PROFEDIM), Charlotte BARTISSOL (PROFEDIM), Vincent ESTEVE (PROFEDIM), Karine PELLEN (PROFEDIM), Hélène PICHON (PROFEDIM), Delphine LALIZOUT (SCC-FSICPA), Jérôme PLANCHE (SCC-FSICPA), Mickaël BURLOT (SMA), Franck MICHAUT (SMA), Yohann CHANRION (SNSP), Bruno COCHET (SNSP), Véronique LÉCULLÉE (SNSP), Ludovic HENRY (SPI), François BEN AÏM (SYNDEAC), Anaïs ARNAUD (SYNDEAC), Wilfried WENDLING (SYNDEAC), Marc PAULI (SYNDEAC).

Pour la DRAC Île-de-France : Laurent ROTURIER (DRAC IDF), Carole SPADA (Directrice régionale adjointe), Didier CORMIER (Chef du Service Régional de la Création), Stéphane ESNAULT (Chef département licence, emploi, formation et insertion), Séverine MAGRY (Adjointe au chef de service, cheffe Département danse et musique), Claudine PEREZ-GOUDARD (Adjointe au chef de service, cheffe Département théâtre), Franck DARRAS (conseiller théâtre), Thibaut LOSSON (conseiller musique), Fabien SPILLMANN (conseiller théâtre), Céline FABRE (conseillère théâtre), Jean-Pierre DUFRANC (conseiller théâtre), Isabelle RISBOURG (conseillère musique), Bineta JOHN (conseillère musique), Didier BENOIT (conseiller danse), Bénédicte BOISBOUVIER (conseillère danse), Marina WATREMEZ (conseillère théâtre), Jean-Emmanuel DAO (chargé de suivi du dispositif

COREPS), Daphné ALAS LUQUETAS (stagiaire chargée de mission COREPS), Maïa KOUBI (stagiaire SRC DDM).

Pour le Conseil régional d'Île de France : Florence PORTELLI (CRIDF), François DEMAS (conseiller Culture auprès de Madame la Présidente), Véronique MELY (Directrice de la Culture), Stéphanie TOURÉ (Directrice adjointe de la culture), Mehdi BRIT (Chef du service spectacle vivant), Elsa MARTIN (Cheffe du service création et diffusion cinématographiques, audiovisuelles, éditoriales).

Pour la DRIETS Île de France : Isabelle GUENNEAU (chargée de mission Service Développement des compétences).

Pour la coordination du COREPS : Claire GUILLEMAIN (Cabinet POLITISMOS).

Pour les organisations invitées : Cédric PELISSIER (AFDAS), Didier CARTON (CCHSCT cinéma), Ségolène DUPONT (CPNEF-AV), Caroline RIFFARD (France Travail), Laurent TRUFFIER (France Travail), Pauline LUCIANI (France Travail), Jean-François FABRE (France Travail), Yann HILAIRE (Thalie Santé).

DISCUSSIONS :

1. INTRODUCTION DE LA REUNION

La séance est ouverte par **Florence Portelli (CRIDF)** qui salue tout d'abord Monsieur Roturier ainsi que tous les participants présents. Elle exprime sa satisfaction quant au travail des trois groupes de travail sur l'emploi et la formation, les politiques culturelles et les conditions de travail. Les échanges ont permis d'aborder des sujets essentiels comme les droits sociaux, la cartographie de l'offre culturelle sur le territoire, la répartition des financements, le harcèlement et les risques psychosociaux. Madame Portelli insiste sur l'importance de rester attentif aux conclusions de ces travaux, dans le but d'en faire des axes d'amélioration concrets pour le milieu culturel. Elle a rappelé que les collectivités territoriales, malgré les difficultés budgétaires imposées, continueraient à soutenir la qualité de l'offre culturelle en milieu urbain et rural, tout en tenant compte des défis financiers.

Laurent Roturier (DRAC IDF) remercie les élus, les partenaires sociaux, la DRIETS ainsi que les différentes organisations invitées comme France Travail, AUDIENS et l'AFDAS pour leur participation active. Il salue l'engagement des équipes et mentionne le rôle de Claire Guillemain et Stéphane Esnault dans la mise en place du COREPS. Il souligne l'importance des échanges lors des groupes de travail et la collaboration avec Sophie Zeller de la DGCA pour renforcer l'action en faveur du spectacle vivant. Il évoque également la réussite des Jeux Olympiques et Paralympiques, qui ont valorisé le patrimoine et les compétences artistiques françaises, et ont apporté un nouveau regard

sur l'inclusion sociale. Sur le plan financier, Monsieur Roturier indique que le budget 2025, soutenu par la ministre Rachida Dati, serait en ligne avec l'objectif de retour à l'équilibre des finances publiques, mais suffisant pour maintenir la coopération avec les collectivités locales. Il aborde la politique culturelle en milieu rural, initiée avec les assises de la ruralité, soulignant le soutien apporté à plusieurs projets dans les départements concernés comme la Seine-et-Marne, le Val-d'Oise et l'Essonne.

2. PRESENTATION DU BILAN DU COREPS 2024 par Claire GUILLEMAIN

Claire Guillemain (cabinet POLITISMOS) coordinatrice du COREPS Île-de-France mandatée par la DRAC Île-de-France, commence son intervention en remerciant les participants et les partenaires présents, ainsi que les équipes de la DRAC Île-de-France et du Conseil régional d'Île-de-France. Elle présente le COREPS, comité régional des professions du spectacle en précisant sa structure, sa composition et son calendrier. Madame Guillemain fait remarquer que la spécificité de l'Île-de-France réside dans la densité des acteurs et des projets artistiques. Elle rappelle que le règlement intérieur a été voté lors du COPIL du 21 mars dernier. Les travaux de l'année ont été organisés autour de trois groupes de travail thématiques. Le premier, consacré à l'emploi, la formation et l'observation de l'emploi a mené des réunions sur l'observation de l'emploi et a collaboré avec France Travail et d'autres partenaires pour collecter des données. L'accent a été mis sur la lutte contre le travail illégal et l'attractivité des métiers du spectacle. La mise en œuvre de la charte de lutte contre le travail illégal, signée en août dernier par le ministère de la Culture et les partenaires sociaux, sera au cœur des discussions à venir. Le groupe de travail sur les politiques culturelles a examiné les dispositifs publics et les financements existants en Île-de-France, notamment ceux des départements, avec des débats riches sur les dynamiques culturelles. Un troisième groupe s'est penché sur le travail et les conditions de travail. Parmi les thèmes abordés : la prévention des risques psychosociaux (RPS), l'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT), la prévention des violences et harcèlements sexistes et sexuels (VHSS) ainsi que la difficulté pour les compagnies de trouver des espaces de travail dans la région. La charge de travail liée aux dossiers d'appels à projet a été plusieurs fois évoquée et pourra être abordée par la suite.

Madame Guillemain indique que les débats au sein des groupes ont été extrêmement riches, notamment grâce à la participation d'acteurs comme les élus, les directrices et directeurs des affaires culturelles. Autre point positif, la structuration d'une équipe au sein de la DRAC sur l'observation de l'emploi et de la formation en lien avec la DRIEETS, France travail et d'autres interlocuteurs. Madame Guillemain valorise la constitution de ressources grâce à des organismes comme AUDIENS ou encore l'AFDAS qui fournissent des données précieuses. Elle signale des défis dans l'engagement des participants, avec des groupes parfois peu représentés, mais a noté une dynamique de dialogue très positive. Elle a également mentionné des initiatives de communication interne et externe avec la création d'un site internet et d'espaces de travail partagés sur teams.

Madame Guillemain conclue en annonçant la planification de nouvelles rencontres pour 2025, visant à approfondir les thématiques abordées et à renforcer la collaboration entre les acteurs du secteur.

La présentation faite en séance est annexée au présent compte-rendu.

Madame Guillemain invite la salle à échanger sur les perspectives et travaux futurs.

3. ECHANGES AVEC LES PARTICIPANTS

Charlotte Bartissol (PROFEDIM) évoque les avertissements émis par des départements concernant des coupes budgétaires potentielles, ce qui suscite des inquiétudes dans le secteur culturel. Les injonctions financières difficiles pour les collectivités territoriales auront un impact direct sur l'emploi dans ce domaine. PROFEDIM exprime des craintes quant à l'absence d'une prise en charge sérieuse de ces enjeux, notamment en ce qui concerne les moyens alloués aux compagnies, aux salles et aux équipes.

Olivier Michel (PROFEDIM) complète en soulignant un phénomène préoccupant : une rétraction significative de la diffusion des projets artistiques, estimée à près de 50 % selon des études de l'association Lapasse. Bien que cette situation soit liée à des questions de financement, elle est également exacerbée par des facteurs tels que l'inflation et son impact sur la masse salariale, entraînant des effets de seuil. Monsieur Michel évoque la nécessité de réfléchir à des solutions d'accompagnement face à cette contraction inévitable du secteur, suggérant que le groupe de travail sur l'emploi puisse explorer certaines pistes.

Florence Portelli (CRIDF) évoque l'incertitude politique et financière actuelle en France. Elle souligne que le projet de loi de finances n'a pas encore été examiné au Parlement et qu'avec l'absence de majorité, le pays est tributaire d'alliances temporaires. Elle évoque le manque de visibilité sur les amendements à venir et la manière dont les économies seront réalisées, en notant des divergences sur ces questions. Elle mentionne également que les collectivités locales risquent de souffrir des décisions prises, car les priorités pourraient changer. Madame Portelli insiste sur le fait qu'il y a une absence de clarté sur le texte gouvernemental, ce qui empêche, à ce stade de donner des perspectives. Elle craint que cette incertitude perdure encore un certain temps.

Laurent Roturier (DRAC IDF) souligne que l'incertitude, exacerbée par la pandémie de COVID-19, est devenue une réalité quotidienne pour ceux qui travaillent sur le terrain. Il évoque un changement de paradigme dans l'action publique, qui doit désormais gérer cette incertitude tout en continuant à exprimer des inquiétudes et à se projeter dans des projets qualitatifs. Malgré des périodes plus difficiles, il note que les « bons » projets peuvent toujours être financés, notamment grâce aux mesures de relance. Monsieur Roturier souligne que la France a su préserver son monde culturel, en témoigne la présence des acteurs du secteur à cette réunion. Il rappelle l'importance de rester lucide

face aux défis actuels, y compris le retour à l'équilibre des finances publiques. Bien qu'il n'y ait pas de solutions simples, il insiste sur la nécessité de continuer à travailler ensemble. Il aborde également les réformes récentes concernant le dispositif d'aides aux compagnies, mentionnant que le nombre de compagnies soutenues a augmenté par rapport à 2019. Monsieur Roturier conclut en affirmant que, même dans des contextes plus difficiles, il est essentiel de se projeter et de poursuivre le travail sur des projets.

Karine Huet (CGT Spectacle) exprime des préoccupations sur la fragilité de l'intermittence et le contexte anxiogène actuel. Elle souligne que l'assurance chômage sera négociée avant la fin de l'année, alertant sur l'impact possible sur l'emploi. Elle insiste également sur l'impatience des militants à s'engager dans des débats politiques et à proposer des solutions concrètes. Madame Huet mentionne l'importance de maximiser l'utilité de leur temps car les représentants ne sont pas salariés et leur temps est précieux. Elle évoque la lutte contre le travail illégal, précisant qu'une convention nationale a été signée et se transposera dans plusieurs régions, en soulignant la nécessité d'en établir une en Île-de-France, où le travail dissimulé est particulièrement répandu, notamment parmi les musiciens qu'elle représente.

Yannick Guillo (AMRF) souligne l'impact significatif des décisions budgétaires sur les intermittents du spectacle et les professions liées à la culture. Il évoque que la capacité des collectivités et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à soutenir ces secteurs dépendra de leur fonctionnement. Il alerte en particulier sur la réduction prévue de la rétrocession de la TVA aux collectivités, ce qui pourrait contraindre certaines intercommunalités et communes à retarder des projets d'investissement dans des infrastructures culturelles. Cette situation pourrait entraîner des conséquences néfastes sur la production culturelle. Toutefois, il ne souhaite pas provoquer d'inquiétudes excessives.

Alexie Lorca (FNCC) exprime un intérêt particulier pour la question de l'intercommunalité, en soulignant sa diversité en Île-de-France. Elle note les différences entre les EPCI de la grande couronne et les Établissements Publics Territoriaux (EPT) de la métropole, mentionnant l'absence de fiscalité dans les derniers. Elle indique que, bien que les transferts de compétences ne soient pas uniformes, une partie significative de la compétence culturelle a été transférée aux EPT, ce qui entraîne des défis, notamment pour ceux de la petite couronne. Madame Lorca désire s'engager dans un groupe de travail sur cette thématique, en soulignant l'importance d'explorer le lien entre l'intercommunalité, les artistes, les compagnies, et les réalités populaires et rurales, où des synergies intéressantes pourraient émerger.

Madame Portelli (CRIDF) exprime des réserves concernant le transfert de compétences culturelles aux intercommunalités. Elle souligne que ce processus peut être dangereux, notamment en Île-de-France, où le fonctionnement des EPT est inégal. Elle met en avant la nécessité de conserver la culture au niveau communal, considérant que cela fait partie de l'identité des communes. Elle insiste sur le fait que la décentralisation ne doit pas se faire au détriment des communes, qui elles sont élues sur un projet démocratique. Elle avertit également que le « mille-feuille » territorial complique la situation et que des

changements doivent être abordés avec précaution, particulièrement en ce qui concerne la sécurité et la culture. Enfin, Madame Portelli évoque le risque que les collectivités locales deviennent des « otages » de contingences budgétaires, étant donné que les intercommunalités ne sont pas élues de manière démocratique comme les maires.

Alexie Lorca (FNCC) souligne l'importance de la participation des individus pour provoquer des changements significatifs. Elle propose que cette dynamique de réflexion fasse partie des sujets abordés dans un groupe de travail, en exprimant son souhait de collaborer en tant que représentante de la FNCC.

Florence Portelli (CRIDF) évoque l'importance de réfléchir aux implications des choix à faire concernant les choix d'échelons de décentralisation. Elle met en garde contre le risque de doubler les indemnités des élus et des fonctionnaires.

Pierre Brouchoud (Les Forces Musicales) met en avant l'importance de la synergie et de la coordination entre les différents acteurs de la culture, y compris les financeurs, les collectivités locales et les opérateurs culturels. Il constate que beaucoup d'organisations fonctionnent encore en silo, chacune cherchant à défendre ses propres projets et financements, ce qui limite l'efficacité collective. Il appelle donc à un travail collaboratif pour maximiser les ressources et les efforts sur un territoire donné, en particulier dans le contexte actuel qui exige une coopération renforcée.

Yohann Chanrion (SNSP) exprime sa gratitude quant à l'existence du COREPS qui permet une réflexion collective. Il insiste sur la nécessité de continuer sur cette lancée, notamment en ce qui concerne les financements croisés. Monsieur Chanrion plaide pour une meilleure articulation et complémentarité des financements publics (Etat et collectivités territoriales), afin d'éviter les doublons et maximiser l'impact des ressources disponibles.

Florence Portelli (CRIDF) mentionne l'importance de la décentralisation pour le milieu culturel. Elle invite les acteurs culturels à s'emparer de cette question dans les prochains groupes de travail et à faire des propositions audacieuses.

Laurent Roturier (DRAC IDF) souhaite connaître le point de vue du SNSP sur le sujet du financement croisé.

Yohann Chanrion (SNSP) donne l'exemple des réseaux, qui ont des financements à plusieurs échelons, ne serait-ce qu'au niveau régional. Il y a déjà des collaborations entre la DRAC et la Région avec des initiatives comme *Mieux produire*, *Mieux diffuser*. Il évoque également la nécessité d'une meilleure concertation entre les collectivités, en pointant qu'il existe des compétences variées et parfois des niches où la collaboration pourrait être renforcée. Il insiste sur l'idée qu'il ne s'agit pas d'imposer une uniformité dans les projets, mais de permettre à différentes politiques de coexister, ce qui enrichirait le territoire. Monsieur Chanrion fait également le lien avec la qualité de vie au travail, soulignant que la multiplication des dossiers et appels à projets pourrait être simplifiée par une meilleure synergie entre les différentes strates des collectivités. Enfin, il évoque

l'importance d'avoir des données homogènes pour faciliter le croisement d'informations, ce qui serait bénéfique pour la gestion des financements et des projets.

Laurent Roturier (DRAC IDF) à propos de la simplification administrative, mentionne une expérimentation antérieure en Bretagne, où un dossier unique avait été mis en place pour faciliter les échanges entre partenaires. C'est à considérer. Il souligne aussi l'importance d'utiliser des outils modernes, notamment l'intelligence artificielle, pour simplifier la vie des usagers. Monsieur Roturier note que des progrès ont déjà été réalisés, notamment avec l'*Eté culturel*, mais qu'il reste encore des pistes d'amélioration. Il fait également référence à la complexité des exigences des différents partenaires publics, en raison du principe de séparation entre l'ordonnateur et le comptable, qui rend difficile l'établissement d'une demande unique. Il reconnaît l'importance de la concertation en Île-de-France entre les différents services, en particulier dans les domaines de l'éducation artistique et culturelle, tout en suggérant qu'il y a encore des opportunités d'amélioration dans ce domaine.

Véronique Veau (Départements de France) souligne le rôle essentiel des départements comme intermédiaires entre les différentes institutions, notamment la DRAC, la Région, les communes et les EPCI. Elle évoque la nécessité d'une meilleure coordination des projets de subvention, plaidant pour qu'il n'y ait pas plusieurs dossiers de subvention pour un même projet. Elle met en avant l'idée que le département doit fédérer et renforcer les liens entre ces entités, affirmant que cette fonction est centrale dans leur action.

François Ben Aïm (SYNDEAC) évoque les défis rencontrés par de nombreuses structures artistiques dans le contexte budgétaire actuel. Les situations ne sont pas uniformes, toutefois, beaucoup de compagnies et particulièrement celles à la fin de la chaîne sont en grandes difficultés, affectant l'emploi artistique et technique. Il exprime l'importance du COREPS comme outil d'intelligence collective pour identifier et résoudre ces problèmes. Il encourage une remontée des préoccupations du terrain afin de mieux traiter les problématiques spécifiques et de rendre les discussions plus efficaces. Monsieur Ben Aïm exprime la volonté du SYNDEAC de participer activement à ces évolutions et d'apporter des améliorations pour mieux répondre aux enjeux du secteur.

Anaïs Arnaud (SYNDEAC) souligne l'importance d'une mission d'observation en Île-de-France pour partager des connaissances sur les politiques culturelles. Elle identifie notamment la nécessité d'analyser les différents dispositifs (ex : le pass culture, le pass jeune) et leur utilisation. Elle précise que les crédits alloués ne sont pas pleinement consommés et qu'ils pourraient être pertinent de les redéployer. De plus, Madame Arnaud exprime des inquiétudes face aux réductions budgétaires des départements, qui pourraient entraîner des conséquences sur l'emploi et la politique sociale. Elle insiste dès lors sur la nécessité d'observer aussi comment ces réductions affectent les initiatives culturelles. Par ailleurs, elle note qu'il n'existe pas de contrat de territoire en Île-de-France entre les différents niveaux d'administration, ce qui crée des disparités. Un état des lieux serait nécessaire pour évaluer les compétences et les ressources des EPT. Enfin, elle insiste sur l'urgence de ces sujets, surtout concernant la situation des compagnies, qui doivent être prioritaires d'ici la fin de l'année.

Didier Cormier (DRAC IDF) mentionne l'intérêt de la collaboration entre les différents acteurs du COREPS, qui inclut à la fois le Conseil régional et l'État, ainsi que d'autres partenaires. Il note que pour l'année à venir, il serait bénéfique de cibler les échanges et de se concentrer sur des objectifs communs afin d'être plus productifs. Il suggère de réunir les groupes de travail en début d'année 2025 pour définir des méthodologies efficaces qui permettront d'atteindre les objectifs identifiés.

Laurent Roturier (DRAC IDF) met en avant l'importance d'objectiver les données pour mieux comprendre les évolutions rapides de la situation de l'emploi dans le secteur culturel. Il souligne le rôle du COREPS dans le partage de ces données afin d'avoir une vue d'ensemble de la situation en Île-de-France, qui est unique avec 40 % des compagnies et la moitié des emplois intermittents localisés dans la région. Monsieur Roturier évoque également l'intérêt d'un travail collaboratif avec France Travail pour partager les données pertinentes lors des réunions plénières, permettant ainsi un suivi consolidé des enjeux des secteurs.

Caroline Riffard (France Travail) affirme que le secteur culturel est le premier recruteur en Île-de-France. Elle indique que les déclarations uniques d'embauche (DUE) et les déclarations préalables à l'embauche (DPAE) sont en augmentation, reflétant la capacité d'adaptation et la bonne santé de ce secteur, qu'elle qualifie de florissant. Elle rassure en disant que France Travail suit de près les préoccupations exprimées, notamment en s'occupant à la fois des allocations et de l'accompagnement des personnes de ce secteur. Madame Riffard précise ensuite que, du point de vue des inscriptions à France Travail, le nombre de demandeurs d'emploi reste stable, sans augmentation notable. Elle conclut en affirmant qu'il n'y a pas de signes actuels de récession pour ce secteur.

Laurent Roturier (DRAC IDF) exprime sa gratitude envers France Travail pour sa présence et l'apport de données, soulignant l'intérêt de partager ces informations. Il mentionne l'utilité de suivre des données mensuelles ou trimestrielles.

Marion Gomar (CGT Spectacle) évoque les difficultés rencontrées par les artistes après la pandémie, particulièrement pour les chanteurs lyriques comme elle. Avant le COVID-19, elle répartissait son temps entre les productions artistiques (environ 2/3 de son activité) et les actions d'éducation artistique et culturelle (EAC) (environ 1/3). Cependant, les productions ont drastiquement chuté, la poussant, comme beaucoup d'autres, à se reconvertir davantage vers l'EAC. Désormais, la majorité de son activité se concentre sur ces interventions éducatives (environ 5/6 de son temps), tout en restant intermittente et en travaillant avec de nombreuses compagnies, ce qui l'amène à multiplier ses employeurs. Elle souligne une augmentation du nombre d'intermittents indemnisés, mais avec une baisse de la masse salariale totale, créant un partage des ressources moins favorable. Madame Gomar illustre ainsi un secteur où l'emploi se fragmente davantage, les artistes ayant désormais plus d'employeurs pour des revenus moindres par employeur.

Jérôme Planche (SCC-FSICPA) souligne que l'impact des transformations actuelles sur l'emploi dans le secteur culturel est encore à venir, avec des conséquences réelles qui

devraient se manifester dans les deux à quatre ans à venir. Il évoque notamment les effets retardés liés à la sortie du système de l'intermittence, et alerte sur des dégâts à anticiper pour l'avenir. Il se montre satisfait des échanges, mais déplore le manque de données sur les politiques culturelles du Conseil régional, contrairement aux données fournies par l'État et les départements. Il insiste sur l'importance d'obtenir des remontées chiffrées de toutes les strates territoriales, en particulier pour les compagnies, qui jouent un rôle crucial. Ces éléments seraient essentiels pour les réunions de travail prévues en décembre.

Florence Portelli (CRIDF) mentionne qu'il est déjà prévu que le Conseil Régional fasse une présentation de ses données au prochain groupe de travail de décembre.

Véronique Lécullée (SNSP) souligne l'importance de mieux observer l'emploi artistique et les artistes. Elle évoque une enquête menée au niveau national, avec une forte participation des adhérents en Île-de-France, qui a révélé une réduction du nombre d'artistes sur scène, bien que cela ne soit pas jugé drastique. Elle insiste sur la nécessité d'avoir une vision plus précise et factuelle pour pouvoir anticiper et agir de manière pragmatique. Enfin, elle souhaite aborder la question de l'éco-responsabilité.

Laurent Truffier (France Travail) évoque la diversité des secteurs culturels en Île-de-France, incluant l'audiovisuel, le spectacle vivant, le théâtre privé et le cinéma, chacun avec ses spécificités. Il évoque une reprise économique post-COVID marquée par une augmentation de 20 % du chiffre d'affaires, mais reconnaît la précarité des contrats, en particulier pour les techniciens, bien qu'elle touche moins les artistes. Fort de son expérience à l'Agence Technicien, il connaît bien les réalités des intermittents. Il mentionne un effort régional pour améliorer les données statistiques, notamment par la création d'une infographie détaillée par secteur et métier, afin de mieux comprendre les situations globales et spécifiques.

Delphine Lalizout (SCC-FSICPA) souligne l'importance de la production de connaissances et d'intelligence collective. Elle suggère d'envisager des approches méthodologiques basées sur l'expérimentation. Elle propose de créer des petits groupes de travail pour se concentrer sur des sujets précis et formuler des propositions à partager ensuite avec l'ensemble du groupe. Elle fait référence à des expérimentations similaires dans d'autres contextes, comme la mise en place de nouvelles modalités de coopération et de soutien à l'échelle des territoires. Elle suggère également qu'après avoir établi un constat de la situation, il serait pertinent de se tourner là encore vers un travail plus opérationnel en petits groupes, pour rendre les échanges plus fluides et constructifs. Pour finir, elle émet une réflexion sur la prise en compte d'une dimension genrée dans les données sur l'emploi, afin d'obtenir une vision plus complète et inclusive.

Didier Cormier (DRAC IDF) confirme avoir également réfléchi à cette idée. L'approche actuelle des groupes de travail pourrait être subdivisée pour créer des petits groupes plus spécialisés. Cela permettrait d'apporter des solutions plus ciblées grâce à des temps de réflexion en comité réduit. Ensuite, ces sous-groupes pourraient restituer leurs conclusions au groupe principal, selon la planification prévue.

Wally Bajoux (La Scène Indépendante) soulève la difficulté de certaines structures adhérentes en Île-de-France avec le *Pass Culture*. En effet, certains théâtres depuis deux ans ne parviennent pas à obtenir cette offre culturelle collective, malgré des propositions authentiques et pertinentes en matière d'éducation culturelle et artistique.

Laurent Roturier (DRAC IDF) précise le fonctionnement du *Pass Culture* en distinguant le volet individuel et le volet collectif. Le volet collectif est financé par un budget spécifique de l'Éducation nationale et encadré par une commission de référencement. Cette commission s'assure que les offres disponibles respectent les principes de l'éducation artistique et culturelle, comme la rencontre avec les artistes et la formation. Il souligne le rôle actif de la DRAC en collaboration avec les trois rectorats d'Île-de-France. L'Île-de-France disposait déjà d'un outil, le logiciel ADAGE, qui permettait de répertorier des lieux culturels, facilitant ainsi l'anticipation de ce dispositif. Toutefois, certains projets ont été refusés, notamment ceux jugés éloignés des objectifs éducatifs, comme des propositions de coaching ou de développement personnel. Monsieur Roturier a également mentionné l'afflux important de propositions, entre 200 à 300 par mois, créant parfois des décalages dans le traitement des demandes. Enfin, il précise que les décisions finales concernant l'intégration des projets dans le *Pass Culture* reviennent au recteur, et non à la DRAC, car il s'agit d'activités encadrées par l'Éducation nationale.

Wally Bajoux (La Scène Indépendante) donne l'exemple de la Comédie Bastille qui n'arrive pas à accéder à cette offre collective.

Laurent Roturier (DRAC IDF) explique qu'il est nécessaire de répondre aux objectifs de l'éducation artistique et culturelle. Il précise que l'engagement ne se limite pas simplement à faire venir des enfants dans une salle, mais doit aller au-delà de cette approche. Il suggère que, bien qu'il ne soit pas directement impliqué dans le dossier, il y a une nécessité d'identifier des personnes capables de répondre efficacement à ces objectifs.

Bruno Cochet (SNSP) aborde l'éco-responsabilité et l'adaptation du secteur aux enjeux climatiques. Il souligne l'importance de cette démarche de long terme et le rôle fondamental que joue ce sujet au sein du secteur culturel. Une collaboration avec *Ars Viva* a été mentionnée pour développer des actions concrètes. Il se réjouit de la généralisation du dispositif ACTEE, prévue pour débuter en 2025. Ce dispositif introduirait des conditions pour l'obtention de financements publics pour les établissements bénéficiant de conventions supérieures à trois ans. Selon lui, la DGCA a réalisé un travail de qualité grâce à une consultation approfondie des professionnels pour la mise en place de cet outil. Monsieur Cochet insiste également sur la nécessité d'une coordination entre les différentes collectivités territoriales afin d'éviter les incohérences et de simplifier les processus. Par ailleurs, il se préoccupe de l'accompagnement financier des structures, notamment pour répondre aux exigences liées aux transports et aux véhicules utilisés, tout en soulignant que d'autres enjeux d'investissements pourraient également émerger.

Florence Portelli (CRIDF) fait remarquer que certaines aides du Conseil régional sont déjà conditionnées aux initiatives écologiques, en particulier dans le cinéma. Elle partage une expérience positive liée au ferroutage lors du festival d'Avignon, mentionnant que cette expérimentation avait bien fonctionné et qu'elle serait renouvelée l'année suivante. Elle insiste sur l'importance de continuer l'engagement en faveur de solutions de transport durable dans le cadre des événements culturels.

Laurent Roturier (DRAC IDF) rappelle le travail mené sur l'impact environnemental des festivals, notamment leur contribution aux émissions de gaz à effet de serre, en raison des transports liés à ces événements. Il mentionne une expérimentation en cours, impliquant notamment *We Love Green* et *Arviva*, qui vise à créer un transfert de savoir-faire entre les festivals. L'objectif est de rendre cette initiative opérationnelle et de l'appliquer à davantage d'événements. Ce sont des mesures concrètes pour 2025.

Philippe Bellot (Les Forces Musicales) aborde les défis rencontrés par les orchestres et les maisons d'opéra dans un contexte d'incertitude. Il souligne que la gestion des productions et des projets est compliquée, avec de nombreux coproducteurs qui se désengagent ou gèlent leurs initiatives, impactant ainsi la capacité à mieux produire et diffuser la culture. Monsieur Bellot mentionne la présentation de l'Orchestre national d'Île-de-France pour l'année à venir, où un engagement a été exprimé, mais avec de nombreuses incertitudes concernant les financements. Il fait également valoir que la réduction du travail artistique entraîne une diminution des emplois pour les chanteurs et les techniciens, ce qui pourrait augmenter le chômage. En conséquence, il suggère qu'il serait plus judicieux de continuer à financer la culture pour maintenir l'emploi plutôt que de déboursier des indemnités de chômage, renforçant ainsi son appel à une meilleure prise en compte des besoins du secteur par le ministère.

Laurent Roturier (DRAC IDF) répond que même si nous traversons une période difficile, cela ne doit pas nous empêcher d'agir. En analysant la situation, il questionne la notion de progrès dans le secteur en excluant les deux années du plan de relance, suggérant que la nostalgie pour le passé peut être trompeuse. Il insiste sur la nécessité d'objectiver les défis auxquels le secteur est confronté, tout en encourageant une attitude audacieuse et la prise de risques. Pour lui, c'est cette audace qui apporte une saveur à nos métiers et à notre vie.

Delphine Lalizout (SCC-FSICPA) met en avant une préoccupation cruciale concernant les moyens d'investissement disponibles pour répondre aux enjeux de la transition écologique et aux besoins des équipements culturels. Elle souligne qu'il existe une incapacité à investir suffisamment pour rester pertinent face à ces défis, évoquant un manque de ressources qui pourrait mener à l'obsolescence. Elle suggère de dresser un état des lieux des équipements culturels pour identifier les priorités d'investissement. En outre, elle soulève des questions sur l'avenir du fonds vert, actuellement gelé, et sur la visibilité de sa reconduction, insistant sur l'importance d'une collaboration entre acteurs culturels et collectivités pour aborder ces enjeux collectivement.

Florence Portelli (CRIDF) rappelle que les collectivités locales sont confrontées à des défis budgétaires et que l'urgence est de protéger les emplois et les personnes. Elle évoque une éventuelle suspension des investissements dans certains secteurs, mais évoque un maintien des investissements en faveur des services essentiels, notamment dans les domaines de la culture, de la petite enfance et de l'égalité femmes-hommes. Madame Portelli exprime un sentiment de pessimisme quant à la situation financière des collectivités, citant des retours de présidents de départements et de maires qui indiquent une crise budgétaire.

Franck Michaut (SMA) exprime sa satisfaction pour le lancement des premières réunions, tout en reconnaissant le contexte difficile dans lequel elles s'inscrivent. Il souligne que la situation actuelle dépasse l'incertitude, évoquant une crise budgétaire qui impacte déjà de nombreuses collectivités et acteurs, y compris dans son propre département. Monsieur Michaut met en avant les conséquences de cette crise sur l'emploi artistique et l'émergence de nouveaux talents, remettant en question les chiffres optimistes sur la reprise post-COVID, notamment dans le secteur des musiques actuelles. Il note une polarisation entre une reprise solide dans les grandes structures et de grandes difficultés pour les acteurs émergents, aggravées par une concentration accrue dans le secteur. Il insiste sur l'importance de nuancer les analyses et d'explorer les données plus en profondeur, tout en rappelant que chaque secteur a ses spécificités, ce qui rend nécessaire une approche adaptée, notamment pour le théâtre et les musiques actuelles. Monsieur Michaut conclut en soulignant l'intérêt d'avoir des analyses croisées pour mieux appréhender la diversité des enjeux.

Sara Veyron (CGT Spectacle) aborde la différence entre le risque vécu par les artistes et celui ressenti par les employés de la DRAC, insistant sur le fait que la passion des artistes ne doit pas occulter leurs défis quotidiens. Elle rappelle que la culture repose fondamentalement sur le travail de ces artistes et de nombreux professionnels qui soutiennent leur travail. Madame Veyron met en lumière la violence des coupes budgétaires et les réorientations qui menacent non seulement les artistes, mais aussi les salariés du secteur. Elle évoque la paradoxale augmentation de l'économie du spectacle face à la précarisation croissante des artistes et d'autres travailleurs, soulignant l'importance d'une analyse approfondie de ces tendances. En lien avec le développement durable, elle exprime le souhait de ne pas voir l'espèce des artistes disparaître, appelant à placer l'humain au centre des préoccupations. Elle conclut en annonçant sa présence à l'ouverture des assises régionales.

Florence Portelli et Laurent Roturier remercient les participants pour leur présence et leur engagement au sein de ce COREPS.

La séance est levée.